



Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

24 juin 2022

Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 24 juin 2022

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Jean-Jacques BRUN
- Monsieur Pascal CHARMOT
- Madame Christiane CHARNAY
- Monsieur Mohamed CHIHI
- Madame Blandine COLLIN
- Monsieur Gilbert Luc DEVINAZ
- Monsieur Christophe GEOURJON
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS
- Monsieur Pierre MARMONIER
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Monsieur Alexandre PORTIER
- Monsieur Patrice VERCHÈRE
- Madame Sonia ZDOROVITZOFF

Procurator(s):

- Monsieur Bertrand ARTIGNY, donne procuration à madame Zémorda KHELIFI
- Madame Véronique SARSELLI, donne procuration à monsieur Pascal CHARMOT

Sans voix délibérative :

- Monsieur Gérard TACHON, suppléant de monsieur Alexandre PORTIER
- Monsieur Matthieu VIEIRA, suppléant de monsieur Christophe GEOURJON

Membre de droit :

- Monsieur Ivan BOUCHIER, préfet délégué pour la défense et la sécurité

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain
- Médecin colonelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant-colonel Patrick ROBERJOT, président de l'UDMSP
- Lieutenant 1^{ère} classe Adrien LEBEAU
- Lieutenant Jonathan LONOCE
- Adjudant-chef Kilian AKAKPO

Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours

Conseil d'administration

Vendredi 24 juin 2022

Ordre du jour

	Page
Désignation de membres du conseil d'administration et de représentants de l'administration appelés à siéger au sein de comités et commissions du SDMIS ainsi qu'au sein du conseil médical départemental	9
R/22 – 06/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021	10
R/22 – 06/02 Compte rendu des décisions prises en matière contentieuse par la présidente du conseil d'administration depuis le 17 mai 2021	14
R/22 - 06/03 Compte rendu des dons et des cessions à titre onéreux des matériels réformés du SDMIS	14
R/22 - 06/04 Compte rendu des marchés à procédure adaptée notifiés en application de la délégation accordée à la présidente du conseil d'administration pour accomplir certains actes de gestion.....	15
R/22 – 06/05 Mise en œuvre des dispositions de la loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, dite loi MATRAS, dans le domaine des secours et des soins d'urgence aux personnes (SSUAP) et de l'aide médicale urgente (AMU)	15

R/22 – 06/06	Convention cadre C2021-007 entre les Hospices civils de Lyon (HCL) et le SDMIS pour la période 2021-2024 – avenant n° 1	22
R/22 – 06/07	Plan d'actions du SDMIS en faveur de la transition écologique pour la période 2022-2027	23
R/22 – 06/08	Autorisation de programme et crédits de paiement 2022 – Déploiement de panneaux photovoltaïques en autoconsommation.....	30
R/22 - 06/09	Recours au vote électronique par internet comme modalité exclusive de vote pour les élections professionnelles de décembre 2022	32
R/22 - 06/10	Budget principal du SDMIS – compte administratif pour l'exercice 2021	33
R/22 - 06/11	Budget principal et budget annexe « énergies renouvelables » – approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2021.....	37
R/22 - 06/12	Budget principal du SDMIS – Reprise et affectation du résultat comptable définitif de l'exercice 2021	37
R/22 - 06/13	Budget principal du SDMIS – Projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2022	38
R/22 - 06/14	Budget principal du SDMIS - Autorisations de programme et crédits de paiement - Compte rendu annuel pour l'année 2021	39
R/22 – 06/15	Budget annexe énergie renouvelable – Compte administratif pour l'exercice 2021	40
R/22 – 06/16	Budget annexe énergies renouvelables - reprise et l'affectation du résultat comptable pour l'exercice 2021.....	41
R/22 – 06/17	Budget annexe énergies renouvelables – projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2022	42

Conseil d'administration

Vendredi 24 juin 2022

*(La séance est ouverte à 14 heures 35 sous la présidence de
Mme KHELIFI.)*

Madame KHELIFI.- Monsieur le préfet, chers collègues, mesdames et messieurs,

La fiche d'émargement m'ayant été remise, je constate que le quorum est atteint, nous pouvons d'ores et déjà commencer notre réunion.

Ce conseil d'administration est un peu particulier dans l'histoire de notre établissement public, car il s'agit du dernier auquel assiste le contrôleur général Serge DELAIGUE en qualité de directeur, avant son départ en retraite qui sera effectif à compter de vendredi prochain.

Nous aurons l'occasion de lui rendre hommage, tout à l'heure, à l'issue de notre réunion, dans les grands salons de la Préfecture, mais je tiens d'ores déjà à saluer solennellement, en mon nom propre et au nom du conseil d'administration, son engagement formidable, admirable, exceptionnel, au service de notre établissement public. 42 années en qualité d'officier de sapeur-pompier, 23 années en qualité de directeur, Ce n'est pas rien ! Monsieur le contrôleur général a dédié sa vie pour le SDMIS, on peut le dire.

Carrière exceptionnelle, homme exceptionnel aussi, nous lui rendrons hommage tout à l'heure.

Vous avez également été invités, toutes et tous, à la cérémonie de passation de commandement du SDMIS (c'est une première pour notre institution) qui aura lieu vendredi prochain, le 1^{er} juillet, à 16 heures sur le site de Saint-Priest. Cette cérémonie permettra au prochain directeur du SDMIS, le contrôleur général

Emmanuel CLAVAUD, de prendre officiellement ses fonctions, et ce sera également l'occasion de compléter l'hommage légitime rendu au contrôleur général Serge DELAIGUE avec, ainsi que je l'ai souhaité, le baptême du site de Saint-Priest au nom du contrôleur général Serge DELAIGUE.

Toutefois, avant de participer, non sans émotion, à ces cérémonies en l'honneur du contrôleur général, nous devons d'abord, chers collègues, examiner les points inscrits à l'ordre du jour de notre conseil.

Avant cela, je souhaite revenir sur deux dossiers que nous allons aborder aujourd'hui, particulièrement stratégiques et structurants pour le SDMIS.

Ce premier dossier est celui de l'évolution même de la mission opérationnelle de service public avec la mise en œuvre des dispositions issues de la loi MATRAS dans le domaine des secours et des soins d'urgence aux personnes (SSUAP) et de l'aide médicale urgente (AMU). Nous avons eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises ce dossier et ce, dès avant le vote de la loi le 25 novembre dernier, avec ses différents enjeux pour l'évolution du métier de sapeur-pompier. Nous vous présenterons les premières mesures concrètes qui en découlent et qui seront mises en œuvre dans les mois à venir.

Le second dossier structurant pour notre établissement public que je souhaite évoquer avec vous aujourd'hui concerne la transition écologique. J'aurai le plaisir de vous présenter dans un instant un plan ambitieux qui se veut volontariste, le premier plan de notre établissement public en la matière, qui consiste à décliner 32 actions, véritable feuille de route pour les cinq années à venir.

Avant cela, je souhaite profiter de ce conseil d'administration pour faire un point sur l'activité opérationnelle qui a été rythmée par les événements qui se sont déroulés dans l'Allier les 4 et 5 juin derniers, et par la vague de canicule que nous venons de traverser ces derniers jours. Une communication remise sur table vous sera présentée par le contrôleur général dans quelques secondes.

Enfin, je tiens à vous informer que la métropole de Lyon se prononcera lors de son prochain conseil, qui aura lieu ce lundi 27 juin, sur le

versement d'une prime exceptionnelle de 300 € à l'ensemble de ses agents. Cette mesure vise à reconnaître l'engagement des agents de la métropole, elle vise également à soutenir leur pouvoir d'achat dans le contexte d'inflation que vous connaissez tous actuellement, une inflation qui dépasse les 5 % - je crois que nous sommes à 5,2 % à la fin du mois de mai. Cette inflation s'installe dans la durée : 4,8 % au mois d'avril, 4,2 % au mois de mars.

Indépendamment des mesures nationales annoncées ou à venir, et à l'instar des mesures envisagées par la métropole de Lyon, afin de soutenir les agents du SDMIS qui s'engagent quotidiennement, rappelons-le, pour un service public de qualité, j'ai souhaité qu'ils puissent bénéficier d'une mesure exceptionnelle, similaire à celle de la métropole de Lyon, financée par les crédits d'ores et déjà ouverts pour l'exercice 2022 et dont le versement interviendra d'ici la fin du mois d'août.

Monsieur le président du département, souhaitez-vous ajouter quelque chose et intervenir ?

Monsieur GUILLOTEAU. - D'abord, je vous souhaite la bienvenue dans cette assemblée départementale où ont lieu les séances publiques dans cet hémicycle. Vous avez derrière vous les gloires du Lyonnais et du Beaujolais, auxquelles il faut absolument ajouter le portrait du contrôleur général DELAIGUE qui fait partie des gloires ! *(Rires)*

Sur la prime que vous avez souhaitée annoncer, madame la présidente, le département y contribuera. Dans les finances du SDMIS, 22 M€ sont issus du département et sous couvert des maires qui sont ici. C'est une contribution légitime de la reconnaissance des engagements des sapeurs-pompiers professionnels. Gageons que les sapeurs-pompiers volontaires ne soient pas oubliés dans cette vision quant à la reconnaissance à laquelle ils ont droit aussi.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie, monsieur le président.

Y a-t-il des questions avant de poursuivre et que je laisse la parole au contrôleur général pour la présentation du point opérationnel que je vous ai annoncée tout à l'heure.

Capitaine FOSSAT.- Simplement pour remercier les autorités pour la prime que vous venez d'annoncer. Nous l'avons tous demandée, c'est vraiment une belle avancée et une belle reconnaissance.

Un petit mot aussi parce qu'il est important, devant nos élus, de remercier le contrôleur général DELAIGUE pour le travail accompli, et le remercier aussi pour la construction réalisée avec notre syndicat. C'était un plaisir de travailler avec vous, nous tâcherons de continuer dans la même lignée avec nos nouvelles autorités. Merci.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Sans être redondant, tout a été dit par notre collègue Anthony FOSSAT, nous tenions également à remercier le contrôleur général DELAIGUE pour ces années. Nous nous connaissons depuis quelques années maintenant. Comme nous l'avons déjà dit, nous vous considérons comme un des meilleurs porteurs du SDMIS. J'en profite également, madame la présidente, pour vous remercier ainsi que le président de la métropole, pour ces 300 € qui arrivent au bon moment.

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur CHABBOUH. Ce sont la métropole de Lyon, le département du Rhône et les communes et EPCI du département du Rhône qui m'en donnent les moyens. Je vous remercie pour votre intervention.

J'en profite pour vous donner, pour votre parfaite information, l'enveloppe financière de cette prime, estimée à 470 000 €.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Non, nous pouvons poursuivre, je vous remercie.

Monsieur le contrôleur général, pouvez-vous nous présenter le bilan opérationnel du mois de juin ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Oui, nous l'avons fait avant-hier, mais cela a déjà bougé et continue à bouger.

Au début du mois de juin, il y a d'abord eu ces intempéries extrêmement violentes dans l'Allier, les 4 et 5 juin. Le préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Est a décidé d'utiliser les SDIS de toute la zone de défense, et quelques-uns de l'extérieur, pour renforcer les moyens du SDIS de l'Allier. Des communes étaient entièrement dévastées par la grêle, avec de nombreux problèmes d'accès aux toits. Nous avons fourni des échelles, des grimpeurs.

Vous avez le bilan au 18 juin, même si on est reparti ces jours-ci. Vous verrez que toutes les casernes de sapeurs-pompiers de tout le département du Rhône et de la métropole de Lyon ont participé à ce renfort important, qui intervient en plus actuellement dans une période de canicule. Là où habituellement nous réalisons 300 sorties de VSAV par jour, actuellement, nous en faisons 340, 350, 360 voire 400 les plus gros jours de canicule.

C'est la réalité d'un mois de juin qui a été difficile sur le plan opérationnel en termes de quantité, sans compter que le Sud ne va pas tarder à nous appeler dans les semaines qui viennent pour contribuer aux renforts habituels.

Concernant l'activité opérationnelle sur notre département, nous avons eu quelques périodes caniculaires qui se sont terminées par des vents assez importants. Nous avons toutes les conditions pour des feux de végétation, à la fois un assèchement de la ressource hydrique, des végétaux, des chaleurs extrêmement importantes et bien évidemment du vent, ce qui fait que nous avons fait une soixantaine d'interventions avec 60 hectares brûlés, tant sur la zone urbaine avec des risques sur les maisons ou sur les entreprises (aucun bâtiment n'a brûlé, tous ont pu être protégés) que dans des zones plus rurales, notamment dans le Sud du département.

Nous sommes également intervenus en renfort dans la Loire qui a connu des coups de vent et des orages plus violents, freinés par la ligne de crête avant qu'ils n'atteignent la vallée du Rhône.

De nombreuses communes ont été affectées. Nous sommes restés maîtres de la situation, mais cela a été un mois de juin digne d'un mois de juillet qui, actuellement, est le mois le plus important en nombre d'interventions. Nous devons être à peu près au même nombre d'interventions.

Voilà, madame la présidente, la situation pour ce qui est du risque d'inondation, risque de feux de forêts, risque de feux de végétation, qui nécessite donc une vigilance accrue tous les jours.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie, monsieur le contrôleur général. Monsieur le préfet, vous souhaitez intervenir ?

Monsieur BOUCHIER.- Merci, madame la présidente.

Je voulais souligner l'effort qu'a accompli le SDMIS dans l'Allier, dans la Loire. Je tenais à vous en remercier, car c'est un effort, nous le voyons tous, coûteux en termes de consommation humaine et matérielle, évidemment absolument nécessaire. C'est à la fois un merci que j'adresse et sans doute un appel à continuer parce que les conditions ne sont pas faciles ces temps-ci, et nous pourrions être amenés à recommencer à devoir apporter notre soutien à des départements frappés par tel ou tel aléa climatique qui auront besoin de nous. Il faudra continuer à nous préparer à faire preuve de solidarité.

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur le préfet.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non.

Nous passons au premier point de notre ordre du jour qui porte sur la désignation de membres du conseil d'administration et des représentants de l'administration au sein des comités et commissions du SDMIS.

Désignation de membres du conseil d'administration et de représentants de l'administration appelés à siéger au sein de comités et commissions du SDMIS ainsi qu'au sein du conseil médical départemental

Madame KHELIFI.- Comme nous venons de l'évoquer, le contrôleur général Emmanuel CLAVAUD prendra ses fonctions le 1^{er} juillet prochain en qualité de directeur départemental métropolitain du SDMIS. Aussi, je propose que le contrôleur général Emmanuel CLAVAUD remplace le contrôleur général Serge DELAIGUE au sein des comités et des commissions au sein desquels il siégeait jusqu'à aujourd'hui en tant que titulaire. Il s'agit du comité technique, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires et du CHSCT.

Par ailleurs, d'autres mouvements de personnels sont intervenus ces derniers mois au sein de notre établissement. Je pense tout particulièrement au colonel Eric COLLOT et au colonel Alain COLLOT qui ont, dans la perspective de leur prochain départ en retraite et dans l'intérêt du service, permis qu'une transition, je dirais même une transmission, puisse s'opérer au sein de leurs directions respectives. Je les remercie très sincèrement d'avoir accepté que, dès le 1^{er} avril, le lieutenant-colonel Dominique DREVET, soit nommé directeur des ressources humaines et que le lieutenant-colonel Jérôme BELLERET soit nommé directeur des moyens matériels.

Pouvez-vous vous lever pour que l'on puisse vous identifier, lieutenant-colonel BELLERET et lieutenant-colonel DREVET ? Merci.

Colonel Eric COLLOT et colonel Alain COLLOT, je souhaite vous saluer le travail que vous avez accompli ces dix dernières années sur ces postes tout aussi passionnants qu'exigeants, et plus largement durant les années passées au sein du SDMIS. Soyez-en sincèrement et chaleureusement remerciés.

Je vous propose donc que les personnes qui ont pris de nouvelles fonctions remplacent leurs prédécesseurs dans les instances auxquelles ils prenaient part.

Il s'agit du lieutenant-colonel Dominique DREVET, DRH, qui succède au colonel Alain COLLOT au sein du comité technique, du CCDSPV et du CHSCT ; et du lieutenant-colonel Jérôme BELLERET qui remplace le colonel Eric COLLOT au sein de la commission des achats adaptés, du comité technique, du CCDSPV et au sein du CHSCT.

M. VELIKONIA, chef du groupement finances, remplace Mme Carine ROCHER comme suppléant à la CAA et Mme Céline TALBOT, cheffe du bureau affaires juridiques, remplace Mme Géraldine ACHARD comme suppléante à la CAA.

Suite à la création d'une nouvelle instance médicale unique au sein de la fonction publique territoriale dénommée « conseil médical départemental », qui se substitue à la commission départementale de réforme des agents, que vous connaissez tous certainement, je vous propose que soient désignés pour siéger au sein de la formation plénière de ce conseil médical départemental les élus qui siégeaient jusqu'à présent à la commission départementale de réforme des agents. Je ne les énumère pas, il s'agit juste de transférer les titulaires de l'ancienne commission à la nouvelle.

Il ne s'agit pas d'un vote, mais d'un point pour information. Je vous demande de prendre acte de ces modifications qui seront transmises dans les délibérations.

S'il n'y a pas de question ou d'intervention, je poursuis.

R/22 – 06/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021

Madame KHELIFI.- Monsieur le contrôleur général, je vous laisse présenter les décisions que nous avons prises lors du bureau.

Contrôleur général DELAIGUE.- Nous avons eu un bureau le 8 avril et un le 3 juin, avec respectivement 10 et 11 décisions prises.

Le 8 avril 2022, le bureau du conseil d'administration a :

1. autorisé la présidente à lancer et signer les marchés publics à procédure formalisée, rapport assez classique ;
2. approuvé la mise à place du comité social territorial (CST) et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et conditions de travail, équivalent à ce qu'était auparavant le CHSCT, dans le cadre des nouvelles réformes post-élections professionnelles du deuxième semestre 2022 ;
3. approuvé la convention de partenariat entre la métropole de Lyon et le SDMIS dans le cadre de la coopération décentralisée ;
4. approuvé et autorisé l'octroi d'une subvention exceptionnelle à CASC APPUI dans le cadre du conflit en Ukraine ;
5. approuvé également la convention de partenariat entre le CASC et le SDMIS relative au soutien logistique apporté par le CASC au SDMIS : il a fallu financer l'hébergement, le carburant utilisé. Nous remboursons nos dettes, c'est le minimum ;
6. approuvé et autorisé l'indemnisation du préjudice subi par les sapeurs-pompiers dans le cadre de la protection fonctionnelle ;
7. approuvé l'octroi d'une subvention pour l'œuvre des pupilles orphelins ;
8. approuvé l'octroi d'une subvention à l'union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers : c'est une subvention annuelle ;
9. approuvé et autorisé la présidente à signer une convention de partenariat sans échanges financiers avec l'institut supérieur des médias : ils viennent s'entraîner chez nous pendant les exercices gratuitement, cela leur permet de s'entraîner en situation réelle ;
10. approuvé et autorisé la présidente à signer une convention de partenariat d'études et de recherche entre le groupement de coopération sanitaire

« Urgences » dont nous faisons partie, un dispositif qui permet d'échanger des données avec le monde de la santé.

Le 3 juin 2022, le bureau du conseil d'administration a :

1. autorisé la présidente à lancer, passer et signer de nouveaux marchés publics ;

2. approuvé et autorisé le recours aux conventions de service d'achat centralisé avec le réseau des acheteurs hospitaliers, ce qui est très intéressant pour tout ce qui est énergie, parce que cela devient très compliqué et il faut s'adosser à des centrales d'achat fortes ;

3. approuvé et autorisé la présidente à signer la convention de façon que nous ayons un assistant-maître d'ouvrage pour des VSAV à énergie alternative entre le SDIS 38, le SDIS 42, le SDIS 63, le SDMIS et le SDIS 74, ce qui divise la facture en cinq et qui est plutôt mieux que de travailler chacun dans son coin ;

4. approuvé la demande de subvention européenne auprès de la communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien dans le cadre de la construction de la nouvelle caserne de Tarare : la subvention est de 50 000 € est liée au système de chauffage dans le cadre de la construction de la caserne de Tarare ;

5. approuvé la convention pour travailler avec CertiNergy relative à la valorisation des certificats d'énergie, un domaine un peu nouveau pour nous ;

6. approuvé la convention avec l'association Weefund qui récupérera nos matériels informatiques. L'association récupère les matériels informatiques, elle les nettoie, cela nous évite de payer le nettoyage et les remet dans le circuit. Tout le monde y trouve son compte, sans que de l'argent ne circule ;

7. approuvé et autorisé la présidente à signer la convention fixant les modalités de partenariat entre l'union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers (UDMSP) et le SDMIS ;

8. approuvé et autorisé la présidente à signer la convention fixant les modalités de partenariat entre l'Association départementale et métropolitaine des jeunes sapeurs-pompiers (ADMJSP) et le SDMIS, notamment pour que l'ADMJSP coordonne l'ensemble des sections de JSP ;

9. approuvé et autorisé la présidente à signer la convention entre l'université Claude-Bernard relative à la mise à disposition d'un équipement de formation en environnement immersif : c'est un « igloo » à 360 degrés. Il n'y a pas d'échange d'argent non plus, c'est important, ils ne nous demandent rien, nous ne leur demandons rien, et nous travaillons ensemble ;

10. approuvé et autorisé la présidente à signer la convention portant sur le renouvellement de la convention interdépartementale d'assistance opérationnelle entre le SDMIS et le SDIS de la Loire : c'est obligatoire parce que, normalement, il est interdit de faire sortir des moyens de secours en dehors du département sans autorisation du préfet, sauf dans le cadre d'une convention préétablie pour les zones limitrophes. Par exemple, même s'il est dans la Loire, c'est nous qui assurons la sécurité d'un grand tunnel de 4 km. Le préfet de la Loire en assume la responsabilité mais il faut qu'il puisse utiliser nos moyens. Cela peut aussi être dans l'autre sens dans certains endroits. Tout cela est fixé dans cette convention.

11. approuvé la convention avec la compagnie nationale du Rhône (CNR) qui nous permettra d'acheter du matériel courant pour assurer la sécurité du fleuve Rhône avec un financement à hauteur de 50 % par la CNR.

Voilà, madame la présidente, les 21 décisions prises lors de ces 2 bureaux du conseil d'administration.

Madame KHELIFI.- Merci, y a-t-il des questions sur ce qui vient de vous être communiqué ?

Pas de question, je vous remercie.

Nous allons voter.

Qui est contre ? Personne.
Qui s'abstient ? Personne.
A l'unanimité, je vous remercie.

**R/22 – 06/02 Compte rendu des décisions prises en matière contentieuse
par la présidente du conseil d'administration depuis le 17 mai
2021**

Madame KHELIFI.- Conformément aux dispositions du CGCT, délégation m'a été donnée pour agir au nom de l'établissement devant les différentes juridictions, aussi bien en action qu'en défense.

Depuis le 17 mai 2021, date du dernier compte rendu présenté devant le conseil d'administration, 23 décisions ont été prises :

- 17 décisions relèvent des contentieux devant les juridictions administratives, tribunal administratif de Lyon ou cour administrative d'appel de Lyon, 1 affaire a d'ores et déjà été jugée et 16 sont en cours d'instruction ;

- 6 décisions relèvent de contentieux devant les juridictions pénales. Il s'agit de constitutions de partie civile faites au nom du SDMIS suite à des atteintes aux biens, personnes et/ou intérêts de l'établissement : 4 affaires ont été jugées et 2 sont appelés à des audiences à venir.

Ces décisions sont détaillées dans le rapport qui vous a été transmis avec la convocation.

Y a-t-il des questions ?

Pas de question. Nous allons voter.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

A l'unanimité. Je vous remercie.

**R/22 - 06/03 Compte rendu des dons et des cessions à titre onéreux des
matériels réformés du SDMIS**

Madame KHELIFI.- Le rapport qui vous a été adressé avec votre convocation vous permet de prendre connaissance des véhicules et des matériels qui ont été donnés à différentes organisations, -associations dans la plupart du temps-, qui en font la demande ainsi que des véhicules et matériels qui ont été mis en vente sur la plateforme AGORASTORE.

La commission de réforme s'est attachée à satisfaire les demandes des associations avant de procéder à la vente de biens réformés du SDMIS.

Y a-t-il des questions sur les décisions prises dans le cadre de la commission réforme ? Pas de question. Je sou mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

A l'unanimité. Je vous remercie.

R/22 - 06/04 Compte rendu des marchés à procédure adaptée notifiés en application de la délégation accordée à la présidente du conseil d'administration pour accomplir certains actes de gestion

Madame KHELIFI.- Vous avez également été destinataires avec l'ordre du jour du compte rendu annuel des décisions prises concernant les marchés passés selon la procédure adaptée dans le cadre de la délégation que vous m'avez accordée.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, je sou mets ce rapport au vote :

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

A l'unanimité. Je vous remercie.

R/22 – 06/05 Mise en œuvre des dispositions de la loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, dite loi MATRAS, dans le domaine des secours et des soins d'urgence aux personnes (SSUAP) et de l'aide médicale urgente (AMU)

Madame KHELIFI.- Depuis quelques années, notre système de santé - cela n'a échappé à personne - traverse une vraie crise systémique qui conduit à de véritables difficultés dans le parcours de soins de chacun d'entre nous, ce qui entraîne une mise en tension dans les établissements d'accueil, les urgences des établissements hospitaliers, qui se trouvent par ailleurs confrontés à des pénuries de personnel soignant.

La population n'a souvent d'autre choix que de se diriger vers les services d'urgence et de faire appel aux sapeurs-pompiers en ultime recours. Ainsi, les services d'incendie et de secours se retrouvent confrontés régulièrement à une sollicitation permanente, croissante et mobilisatrice de nos agents, de notre personnel, pour des missions qui ne relèvent pas de nos missions, en tout cas des missions d'urgence.

Pour ce qui concerne notre établissement public, la mission de secours et de soins d'urgence aux personnes et d'aide médicale urgente n'a cessé de progresser en volume pour désormais représenter plus de 80 % de l'activité opérationnelle du SDMIS, ce qui représente en moyenne 300 VSAV du SDMIS qui sont engagés chaque jour pour une opération de SSUAP, et d'ailleurs un peu plus dans le contexte actuel que nous avons connu ces jours-ci avec la canicule. Nous sommes ainsi actuellement à plus de 300 interventions par jour.

Les sapeurs-pompiers du SDMIS interviennent annuellement auprès d'environ 100 000 victimes, ce qui n'est pas rien, ce qui en proportion équivaut à près de 5 % de la population couverte qui, je le rappelle, est de 1,4 million au niveau de la métropole, un peu plus de 500 000 du côté du département. Donc 100 000 victimes, 5 % de la population totale du département du Rhône et de la métropole de Lyon, ce qui n'est pas négligeable.

Ces chiffres témoignent de l'évolution opérée dans le champ des missions des services d'incendie et de secours pour lesquelles le SSUAP-AMU est devenu l'activité prépondérante. Accomplie en complémentarité avec les acteurs de la santé au premier rang desquels le SAMU, cette mission est un marqueur du rôle

des sapeurs-pompiers, acteurs de la réponse des secours et du soin d'urgence au profit des territoires.

Cette progression continue de l'activité du SSUAP-AMU impacte notablement le fonctionnement et l'organisation des services d'incendie et de secours qui sont confrontés à une sollicitation opérationnelle croissante et mobilisatrice en termes de personnel pour les missions qui ne relèvent pas toujours de l'urgence.

Le SSUAP-AMU est un sujet majeur pour notre établissement public et se situe au croisement d'une multiplicité d'enjeux sociétaux, financiers, d'équipements et de formation notamment.

A l'horizon du prochain SACR (schéma d'analyse et de couverture des risques) sur le territoire (conformément à ce qui a été dit lors de précédent conseil d'administration, nous avons prévu une révision du SACR d'ici 2023), celui-ci définira les orientations stratégiques de la réponse opérationnelle de demain. Il apparaît d'ores et déjà nécessaire de déterminer les grandes lignes directrices dans lesquelles doit s'engager le SDMIS dans sa mission de SSUAP-AMU, en conformité avec les orientations nationales de la loi MATRAS, et ce à travers deux axes qui vont gouverner l'action de l'établissement public en la matière.

Le premier axe décliné dans le présent rapport, c'est la montée en compétences des sapeurs-pompiers dans le SSUAP-AMU, en application des dispositions de la loi MATRAS qui a modifié l'article L1424-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux missions de service public des services d'incendie et de secours, en ajoutant à celles-ci la réalisation de soins d'urgence.

Afin de garantir l'égalité d'accès au SSUAP-AMU, de toutes les victimes prises en charge, ces nouvelles dispositions seront déployées sur l'ensemble du territoire de la métropole de Lyon et du département du Rhône, sans pour autant se substituer à nos partenaires de la santé.

Le second axe, c'est la nécessaire maîtrise de l'activité opérationnelle relevant du SSUAP-AMU. En effet, si la montée en compétences des

sapeurs-pompiers par la réalisation de soins d'urgence est une réelle avancée dans la prise en charge des victimes, c'est la victime qui va y trouver son compte, car elle bénéficiera d'un meilleur confort dans la prise en charge, il n'en demeure pas moins qu'elle n'est envisageable que dans le cadre de sollicitations opérationnelles maîtrisées pour que le SDMIS puisse préserver sa capacité opérationnelle pour assurer l'ensemble des missions qui sont prévues par les dispositions du CGCT.

Je tiens à préciser que ce rapport a été soumis au CHSCT, au comité technique et au CCDSPV la semaine dernière, et a recueilli un avis favorable.

Monsieur le contrôleur général, souhaitez-vous dire quelques mots en complément ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Merci, madame la présidente.

C'est un rapport stratégique parce qu'un petit mot a été ajouté dans l'article L.1424-2 du code des collectivités territoriales. Ce n'est pas quelque chose que nous faisons parce que nous avons envie de le faire, mais parce que ce sont nos obligations de service public. Le mot qui a été rajouté, c'est le mot « soin ». Jusqu'à présent, pour des raisons diverses, les sapeurs-pompiers n'avaient pas la possibilité d'exécuter des gestes de soin. Pendant la Covid, ce n'était pas forcément inintéressant : 600 000 vaccinations réalisées, 60 000 tests réalisés, ce sont des gestes de soin.

Les sapeurs-pompiers ne sont ni des médecins ni des infirmiers, mais ils peuvent, dans un cadre particulier, faire un certain nombre de gestes. Donc, ce mot « soin » a été ajouté dans la loi, et maintenant il s'agit de mettre en œuvre le décret d'application de la loi.

Il s'agit de cinq gestes médicaux. Nous en pratiquons déjà deux ou trois. Maintenant, cela sera différent, dès lors que les gens auront été formés sur ces cinq gestes, ils seront habilités à les mettre en œuvre sans prescription médicale spécifique. Cela ne veut pas dire que l'on ne suivra pas ce qui se passe. Les huit autres ne pourront être effectués que sur prescription médicale spécifique, c'est-à-

dire qu'ils n'auront pas le droit de les faire sans qu'un médecin ne donne une prescription médicale.

Sans déflorer le deuxième rapport que nous verrons après, grâce à notre excellente entente avec les HCL et le SAMU, comme le décret le prévoit, c'est le médecin régulateur du SAMU qui fait la prescription, ce sont des gens habilités, ou le médecin qui est sur place, et si au bout de deux minutes le CTA/CODIS n'obtient pas la jonction avec le médecin régulateur, ce sera un médecin de sapeurs-pompiers qui pourra faire la prescription.

C'est une évolution extrêmement importante. A la question que beaucoup de gens m'ont posée : « est-ce qu'il ne s'agit pas d'un transfert de charges entre la santé et les collectivités territoriales ? », la réponse est non. Ce n'est pas un transfert de charges puisque nous « n'inventons » pas des interventions en plus, c'est simplement que sur les interventions que nous faisons, nous donnons plus de chances à la victime avec plus de gestes que nous sommes capables de faire.

Il n'y a pas de transfert de charges en tant que tel, mais il y a une augmentation de la qualité de ce que nous faisons. Il y aura une augmentation du coût, qui devra rentrer dans nos investissements, c'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que nous constatons depuis des mois et des années une augmentation du nombre d'interventions de VSAV. Il y a les missions que nous accomplissons au titre de l'article L.1424-2 du CGCT et le fait que pallions les difficultés de pas mal de gens, c'est-à-dire de tous ceux qui sont en peine de faire ceci ou cela à telle heure, notamment 24 heures/24 heures, ce qui coûte cher. Alors on n'hésite pas à faire appel aux sapeurs-pompiers.

La deuxième partie du rapport concerne la maîtrise de l'activité, et pour cela, nous serons présents dans le centre de régulation 15 avec un officier de sapeur-pompier pour nous assurer que l'on appuie bien sur le bon bouton. Aujourd'hui, c'est écrit dans le rapport, il y a des milliers d'interventions par carence des ambulanciers, des milliers d'interventions à cause des téléalarmes médicales (auxquelles les gens sont abonnés) et on appelle les sapeurs-pompiers, des milliers

d'interventions effectuées pour les EHPAD, qui n'ont pas les moyens d'avoir une infirmière à disposition ou qui n'ont pas pris les dispositions pour avoir une première réponse de santé.

Tout cela ne peut pas durer, ce n'est pas dans les missions du service public. S'il y a un fait grave, c'est notre mission, mais s'il n'y a pas de fait grave, ça ne l'est pas. Il est important de revenir à nos missions, de faire nos missions et toutes nos missions, de les faire encore mieux grâce à la formation qui sera effectuée auprès des sapeurs-pompiers. L'idée évoquée, dans le cadre de l'égalité d'accès aux secours, c'est que l'on mette en œuvre cela sur l'ensemble du département et de la métropole en même temps. Il n'y a pas de raison que certains bénéficient de soins et pas les autres, ce serait très inégalitaire et il n'y a aucune raison de le faire.

Voilà résumé le projet, et la proposition est de faire basculer l'ensemble du département et de la métropole sur ce dispositif au cours des trois prochaines années. C'est probablement une des premières délibérations sur le territoire national dans ce domaine.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie, monsieur le contrôleur général. Lors de la journée nationale des sapeurs-pompiers, nous avons discuté avec les présidents et directeurs de SDIS, et dans la plupart des SDIS, cela n'est pas encore mis en application. Je vais donner la parole à la médecin-chef qui a aussi des choses à nous dire sur ce rapport.

Médecin colonelle BALADI.- Merci madame la présidente.

Nous sommes en effet dans une évolution remarquable avec le développement des compétences de nos sapeurs-pompiers, bien évidemment au profit des victimes, puisque nous améliorerons la prise en charge et aurons probablement un taux de survie supérieur.

Pour vous donner quelques exemples dans les actes de soin d'urgence, par exemple un asthmatique qui fait une crise d'asthme grave, nos secouristes pourront faire un aérosol et soulager les victimes, sachant que les crises

d'asthme graves peuvent dégénérer rapidement. Sur un choc allergique, ils pourront injecter de l'adrénaline. Nos sapeurs-pompiers ont déjà pu réaliser des injections, de la campagne de vaccination, nous avons déjà commencé la formation. L'électrocardiogramme permettra de faire un diagnostic des pathologies cardiaques et permettra de diriger la victime plus rapidement vers un centre spécialisé, sans attendre le renfort médicalisé.

Nous pourrions améliorer tout cela. Nous les formerons avec la même rigueur qu'habituellement et nous suivrons tout cela. Nos personnels de santé seront là pour les accompagner et pour que tout se passe très bien.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie pour le travail collaboratif et de dialogue avec le SAMU.

Médecin colonelle BALADI.- Nous avons de très bonnes relations, ce qui nous permet de travailler en collaboration, toujours au profit des victimes, c'est très bien.

Madame KHELIFI.- Merci. Monsieur le préfet ?

Monsieur BOUCHIER.- Ces deux réformes me paraissent extrêmement importantes (je ne sais pas si on peut comparer ce moment à la départementalisation), à la fois permettre aux sapeurs-pompiers de faire ce qu'ils pourront faire, ces 13 actes médicaux sur prescription ou en autonomie, couplés à la nécessité de limiter la croissance qui dure depuis longtemps, quinze ou vingt ans que je connais le corps des sapeurs-pompiers, chaque année 2 %, 3 %, 4 %, 5 % en augmentation d'interventions. Ce double phénomène devra être regardé de près et finement. Il est extrêmement important sur la partie des 13 actes médicaux que les sapeurs-pompiers pourront faire sous contrôle médical

Je souhaite que vous puissiez réussir dans les deux, c'est important sinon, si vous ne le faites pas, le soin sera dégradé, mais si vous le faites en plus, tout en continuant de faire le reste, alors vous serez terrassés par la tâche qui continuera de croître. Ces deux mouvements doivent être maîtrisés dans les deux

sens. Cela ne m'étonne pas que le SDMIS soit le premier de cordée, parmi les tous premiers à s'engager.

Chacun d'entre nous devra regarder, avec nos rôles respectifs à l'endroit où nous sommes, comment on pourra réussir cette évolution très profonde.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie, monsieur le préfet. Monsieur le contrôleur général ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Pour la bonne compréhension du dossier, une autre réforme va avec, qui ne concerne pas directement les sapeurs-pompiers, mais qui concerne la garde ambulancière privée sur laquelle il y a une augmentation budgétaire nationale pour qu'elle soit plus importante, puisque nous aurons entre 10 et 15 ambulances dédiées à la garde ambulancière sur l'ensemble du département du Rhône et la métropole de Lyon.

Nous avons obtenu de l'ARS qu'il n'y ait aucune zone blanche dans le département du Rhône et la métropole de Lyon. Il y avait un secteur un peu compliqué, mais finalement, les ambulanciers privés le prennent dans les gardes opérationnelles. Sans ce morceau, cela ne marche pas. Il ne concerne pas directement les sapeurs-pompiers, mais les concerne pour régler le chapitre II de ce rapport.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie.

Y a-t-il des questions sur le rapport ?

Il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

A l'unanimité. Je vous remercie.

R/22 – 06/06 Convention cadre C2021-007 entre les Hospices civils de Lyon (HCL) et le SDMIS pour la période 2021-2024 – avenant n° 1

Madame KHELIFI.- Nous venons de délibérer sur les orientations du SDMIS en matière de secours aux personnes et d'aide médicale urgente, nous

devons intégrer les mesures qui vous ont été présentées à la convention cadre de l'an dernier que nous avons votée ici même avec les Hospices civils de Lyon, siège du SAMU 69, à savoir :

- la prise en compte de l'évolution de la mission du SDMIS en matière de soins d'urgence résultant de la modification de la loi précitée et de l'article L.1424-2 du CGCT ;

- le positionnement, en tant que de besoin, d'un officier de liaison et de coordination du SDMIS au centre de réception et de régulation des appels (CRAA 15);

- les modalités de réalisation par le médecin de sapeurs-pompiers d'une prescription d'un acte de soin d'urgence par les sapeurs-pompiers, en déclinaison du décret n° 2022-621 du 22 avril 2022 relatif aux actes de soin d'urgence relevant de la compétence des sapeurs-pompiers en complément du médecin régulateur du CRRRA-15 ou d'un médecin sur les lieux, à la condition que le médecin régulateur ne prenne pas l'appel du CTA/CODIS dans les deux minutes, comme cela vient de vous être indiqué par le contrôleur général.

Il est précisé que le comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUP-TS) saisi pour avis, comme le prévoit le décret, s'est prononcé favorablement le 21 juin 2022 sur le sujet. Ce rapport a été également soumis au CT, Au CHSCT et au CCDSPV et a recueilli un avis favorable.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Pas question, je le sou mets au vote.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

A l'unanimité. Je vous remercie.

R/22 – 06/07 Plan d'actions du SDMIS en faveur de la transition écologique pour la période 2022-2027

Madame KHELIFI.- C'est le second dossier structurant que j'évoquais en introduction de ce conseil d'administration.

Personne ne peut ignorer aujourd'hui la réalité du dérèglement climatique et de ses conséquences. Les événements météorologiques exceptionnels que nous traversons régulièrement et qui surviennent dans le monde entier (d'ailleurs, les sapeurs-pompiers sont en première ligne pour intervenir sur ces événements météorologiques : inondations, feux de forêt, vous connaissez mieux que moi), également la rareté des ressources, la perte de biodiversité, la multiplication des risques sanitaires et environnementaux, nous alertent sur la nécessité d'agir à notre échelle, de réinventer un modèle économique et social en engageant collectivement la transition écologique.

Cette transition écologique doit permettre de renouveler nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre au quotidien pour répondre ensemble aux enjeux climatiques qui s'imposent à nous.

Dans le dernier rapport du GIEC du 4 avril 2022, les experts climat de l'ONU nous donnent trois ans pour inverser la courbe des émissions des gaz à effet de serre à l'échelle de la planète afin de nous protéger d'un réchauffement climatique aux conséquences dévastatrices sur l'humanité et assurer à chacun un avenir viable.

Les sapeurs-pompiers, en tant que maillon essentiel de la gestion des crises, nous l'avons vu pendant la crise sanitaire, pendant les événements exceptionnels climatiques qui ont eu lieu précédemment, sont confrontés à ces évolutions dans leurs missions opérationnelles et doivent s'adapter.

Au-delà de son activité opérationnelle, le SDMIS doit prendre la mesure de ces enjeux et de leur urgence en intégrant lui-même la transition écologique dans son organisation et son mode fonctionnement.

Je souhaite soumettre à votre approbation ce plan d'actions qui vise à concrétiser l'engagement du SDMIS en faveur de la transition écologique, avec une programmation écologique, outil de pilotage, mais aussi instrument

d'anticipation permettant de garantir la cohérence de nos engagements afin d'atteindre notamment la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Ce plan d'actions ambitieux retrace 32 actions dans 4 domaines :

- L'évolution écologique du patrimoine immobilier du SDMIS
- La production d'énergies renouvelables
- La transition écologique du parc de véhicules
- La modification des comportements en matière de transition écologique

Avant de porter ce rapport au débat, je tiens à vous préciser qu'il a recueilli un avis favorable au sein du CHSCT, du CT et du CCDSPV.

Madame COLLIN, vous souhaitiez ajouter quelque chose, je vous donne la parole.

Madame COLLIN.- Bonjour à toutes et tous.

Je voulais revenir avec vous sur les 32 actions qui ont conduit à ce plan d'action en faveur de la transition écologique. Il est vrai que la notion de dérèglement climatique est parfois un peu abstraite. Quand le rapport du GIEC indique qu'il faut essayer de limiter le réchauffement planétaire à +1,5° Celsius, il est parfois difficile de se rendre compte concrètement à quoi cela correspond. En ce moment, avec les vagues de chaleur exceptionnelles auxquelles nous sommes confrontés, nous mesurons néanmoins un peu les conséquences que cela amène.

Pour les sapeurs-pompiers, en revanche, c'est encore plus concret : plus de chaleur caniculaire, c'est plus d'interventions, plus de pluies diluviennes, c'est plus d'interventions, plus de grêle de la taille d'une balle de golf que nous avons eue ces derniers jours, c'est plus d'interventions.

Ce plan, ce sont 32 mesures concrètes pour limiter, comme vous le disiez, madame la présidente, l'usage d'énergie carbonée à 50 % de l'énergie consommée en 2027. Elles sont aussi diversifiées, elles vont de la réhabilitation thermique des bâtiments à la végétalisation en plantant 500 arbres, mais aussi

équiper des bâtiments en panneaux photovoltaïques ou encore acquérir 100 % de véhicules légers opérationnels dotés de motorisation hybride prioritairement rechargeable.

Ce sont aussi des mesures d'aide à l'amélioration du comportement de chacune et chacun pour le développement de bonnes pratiques quotidiennes dans la transition, comme à l'écoconduite ou encore la mise en place de clauses sociales environnementales dans 100 % des procédures d'achats publics.

Enfin, la mesure n°31 a retenu toute mon attention avec la mise en œuvre des dispositifs permettant d'assurer le pilotage et le suivi du plan, mais aussi de mesurer les effets des actions réalisées.

C'est pourquoi je vous remercie, madame KHELIFI, ainsi que toutes les équipes, et principalement le contrôleur général, pour la réalisation de ce plan en faveur de la transition écologique. Aujourd'hui, à l'instar du colibri qui dans la légende amérindienne essaie d'éteindre l'incendie de la forêt avec des petites gouttes d'eau dans son bec, nous participons avec le SDMIS en faisant notre part face au dérèglement climatique mondial.

Je vous remercie.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, madame COLLIN pour ces propos. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GUILLOTEAU.- Je suis depuis quelques années dans cette instance, mais je suis désolé, je ne voterai pas ce rapport. Autant je peux comprendre certaines actions, mais d'autres, pour moi, relèvent de l'action militante, et ce n'est pas ma vision de ce que doit être le conseil d'administration du SDMIS.

Madame KHELIFI.- Merci. Quelqu'un doit souhaite prendre la parole ?

Monsieur VIERA.- Madame la présidente, je souhaitais poser une question au sujet des panneaux photovoltaïques. Avez-vous pu évaluer une durée de retour sur investissement, car nous savons que ce type d'investissement est

effectivement coûteux au départ, mais très vite génère beaucoup d'économies. Je comprendrais que vous n'ayez pas immédiatement la réponse.

Pour rebondir sur les propos de M. GUILLOTEAU, à titre personnel, je pense qu'il n'y a pas de militantisme face au dérèglement climatique. Nous l'avons encore vu au cours des deux semaines qui viennent de s'écouler, nous avons eu une canicule exceptionnelle suivie par des intempéries terribles. Au Pakistan, il fait 52 degrés, en Irak aussi, nous aurons des millions de réfugiés climatiques dans les années qui viennent, ce n'est pas du militantisme.

Monsieur GUILLOTEAU.- Monsieur VIERA, vous avez le droit d'avoir vos opinions, j'ai le droit d'avoir les miennes. Ne me donnez pas de leçon, surtout sur le Pakistan !

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur VIERA, pour vos propos, je vous rejoins complètement sur le fond.

Sur les panneaux photovoltaïques, nous allons nous faire assister et nous faire accompagner dans cette démarche.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Nous souhaitons rappeler les missions des sapeurs-pompiers. Nos missions, c'est la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Nous considérons cette proposition comme allant dans le bon sens des missions des sapeurs-pompiers.

Au-delà, nous souhaitons aborder la création de connexions inter-régions, notamment dans les transports en commun, et plus précisément les TER. Nous connaissons la rivalité entre la région et la métropole, nous souhaiterions qu'à l'avenir il y ait des négociations permettant, comme cela se fait dans certaines régions, la mise en œuvre de tarifs spécifiques pour les sapeurs-pompiers. C'est vraiment un projet gagnant-gagnant dans toutes les régions où cela s'est mis en place, cela permettrait peut-être de pacifier les choses sur ce sujet très important pour nous.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie, monsieur CHABBOUH, je note.

Monsieur KOHLHAAS.- Plusieurs éléments de réponse, d'abord sur la dernière intervention. Je crois qu'il faut dédramatiser les choses, il n'y a pas de concurrence entre le président de la région et le président de la métropole. Ce sont deux collectivités qui sont obligées de coopérer avec toutes les autres collectivités du département. Cette coopération se passe plutôt pas mal depuis quelques années sur la question du transport et de la mobilité, puisque les tarifs combinés existent depuis 2007. Je crois que cela a été mis en place pour la première fois quand j'étais à la région, même si maintenant je suis à la métropole, et cela n'a cessé de progresser. Des abonnements mixtes TER/TCL existent depuis 2007 et ils sont plus intéressants que la somme des deux abonnements.

Le président de la région et moi-même avons souhaité que, sur le territoire de la métropole, on puisse utiliser l'ensemble des TER avec les titres de transport des TCL. Le SYTRAL s'est engagé à payer la différence de coût à la région, je pense que cela sera mis en œuvre assez rapidement. D'une manière ou d'une autre, je pense que nous y arriverons.

En réponse au président du département, j'ai lu toutes les actions qui sont proposées dans ce plan de transition écologique qui me semblent, pour la plupart, mais je veux bien un éclairage différent si M. GUILLOTEAU veut me le donner, promues par l'État au titre des différentes lois mises en œuvre par l'ensemble des collectivités, quelle que soit leur couleur politique, du Rhône et des communes. Les communautés de communes sont déjà à la pointe sur la rénovation des bâtiments publics, bien évidemment, car ce sont des économies d'énergie, sur la végétalisation des cours d'école, de collège, etc.

C'est un enjeu de plus en plus porté par toutes les collectivités, quelle que soit leur couleur politique. Sur l'utilisation des matériaux locaux pour la réalisation des bâtiments, sur la question de l'eau pour laquelle nous avons un vrai enjeu sur la sécheresse. Le préfet a pris des arrêtés sécheresse comme jamais ce

n'est arrivé si tôt, c'est de plus en plus tôt. Quant à nos rivières, je parle en plus en tant que président d'un syndicat de rivière à cheval sur la métropole et sur un canton que tu connais bien, nous sommes dans une situation catastrophique en matière de gestion de la ressource en eau. Cela concerne aussi le SDMIS qui utilise de l'eau potable, car le réseau est sur l'eau potable contrairement à d'autres territoires.

Nous avons un vrai enjeu à mettre en œuvre cette transition sinon nous allons droit dans le mur. Il n'y a aucune action militante dans ce plan de transition à moins d'accuser bon nombre d'EPCI du Rhône et de maires de toute couleur politique d'être militants quand ils mettent en œuvre exactement les mêmes actions.

Monsieur GUILLOTEAU.- Je pense que tu devrais faire de la politique ! J'aime beaucoup ta vision que je partage sur le fond puisque les actions dont tu parles, c'est le département qui les subventionne. Si un élu attire l'attention des pouvoirs publics sur l'eau, c'est bien moi, et depuis des années. Sur la rénovation des collèges, nous y sommes depuis longtemps.

Néanmoins, je ne partage pas ta vision sur la philosophie du document. Quand tu parles des directives du gouvernement, on a vu dimanche dernier que cela avait beaucoup retenu l'attention des électeurs.

Madame KHELIFI.- Merci.

Monsieur DEVINAZ.- M. GUILLOTEAU fait de la politique comme tout le monde dans cette instance quand on représente les collectivités territoriales. Il faut respecter les points de vue, néanmoins, je n'ai pas la même lecture que toi sur les propositions qui sont présentées là et qui s'appuient sur un certain nombre de textes de loi. Par ailleurs, nous ne pouvons pas faire moins que ce que font les entreprises privées dans ce département du Rhône et de la métropole de Lyon.

Par rapport à la responsabilité sociétale et environnementale, les entreprises, sur certains aspects, vont plus loin que ce qui est proposé. Si tu veux bien relire le point 2 sur la production d'énergies renouvelables, tous les jours, nous apprenons que nous avons du retard. Je sais bien que nous comptons sur les

centrales nucléaires, mais, tous les jours, nous lisons que d'ici 30 ans, dans le Rhône, nous aurons 30 % d'eau en moins, et pour refroidir une centrale nucléaire, il faut de l'eau.

Il me semble que ce point n'est pas une action militante, cela s'inscrit dans les textes de loi. À l'occasion, je t'invite à aller sur le site de l'ADEME qui propose 4 scénarios pour être dans les clous d'ici 2050, qui sont extrêmement intéressants à lire, il faudra bien se décider sur un des quatre scénarios, ce qui est proposé dans ce texte s'inscrit dans l'un des quatre scénarios de l'ADEME.

Monsieur GUILLOTEAU.- Aussi nombreux que vous soyez pour essayer de me convaincre, c'est vraiment inutile. Je remarque, avec beaucoup d'humour, que tu as mis une belle cravate verte, c'est peut-être pour cela que tu es aussi militant.

Madame KHELIFI.- Bien sûr qu'il y a un souci, on le voit au quotidien, actuellement avec les pluies diluviennes, avec la canicule qui devient de plus en plus fréquente. Je crois que chacun à notre niveau, nous avons une responsabilité qui est celle d'agir, ce que nous faisons à travers cette délibération. Il n'y a aucun militantisme derrière, d'ailleurs nous ne citons aucune association ou quoi que ce soit, nous avons juste la responsabilité d'agir à notre échelle et donc d'agir modestement avec ces actions.

Y a-t-il d'autres souhaits d'intervention ? (*Non*)

Je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? M. GUILLOTEAU, M. CHARMOT, M. TACHON,
M. VERCHERE s'abstiennent.

**R/22 – 06/08 Autorisation de programme et crédits de paiement 2022 –
Déploiement de panneaux photovoltaïques en
autoconsommation**

Madame KHELIFI.- Vous venez d'approuver le plan d'action du SDMIS en faveur de la transition écologique et je vous en remercie.

Ce rapport concerne le déploiement des panneaux photovoltaïques et il est la traduction immédiate de la mise en œuvre du plan d'installation de centrales photovoltaïques prioritairement sur le site état-major du SDMIS et les casernes à garde postée, et ce dans le cadre d'un modèle en autoconsommation qui permettrait de diminuer la consommation électrique inhérente à ce type de site dont l'activité est permanente.

Les premières estimations font état d'un potentiel de 9 000 m² de surface, comme cela est indiqué dans le plan qui vient de vous être présenté, qui pourraient être équipés de panneaux photovoltaïques pour un investissement estimé à 2 M€.

Cela répondra sans doute à la question posée tout à l'heure par M. VIERA.

Au-delà de contribuer à la transition écologique du SDMIS, ces panneaux contribueront également à la résilience de l'établissement, en garantissant une part d'autonomie énergétique.

L'économie attendue grâce à la diminution de la consommation électrique est estimée aujourd'hui à 250 000 € par an alors même que les prix de l'électricité, nous l'avons bien vu cette année, sont en constante augmentation.

C'est pour cela que je vous propose de créer une autorisation de programme « déploiement de panneaux photovoltaïques en autoconsommation » pour un montant de 2 M€, dont les crédits de paiement seront inscrits aux budgets futurs de notre établissement en fonction de la planification des opérations.

Y a-t-il des questions ?

Il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

A l'unanimité. Je vous remercie.

R/22 - 06/09 Recours au vote électronique par internet comme modalité exclusive de vote pour les élections professionnelles de décembre 2022

Madame KHELIFI.- Dans le cadre de l'organisation de ces élections relatives à la désignation des représentants des sapeurs-pompiers et PATS siégeant aux différentes instances, le SDMIS a adopté depuis 2018 le vote électronique comme modalité exclusive de vote.

Je vous rappelle que les élections professionnelles auront lieu le 8 décembre et comporteront pour le SDMIS 8 scrutins :

- le comité social territorial (CST) ;
- les commissions administratives paritaires des sapeurs-pompiers professionnels pour chaque catégorie : A, B et C ;
- les commissions administratives paritaires pour les PATS pour chaque catégorie (A, B et C) ;
- la commission consultative paritaire pour les contractuels.

Le vote électronique apparaît de nouveau comme la modalité de vote la plus adaptée à ces élections et aux différents personnels du SDMIS.

Notre établissement fera appel à un prestataire spécialisé et prévoit également le renforcement des modalités permettant la sécurisation des opérations électorales. Il fera également appel à un expert indépendant chargé de réaliser des opérations de contrôle du système de vote.

L'avis du comité technique a été sollicité auprès des organisations syndicales qui seront associées à la définition des modalités d'organisation pratiques et de déroulement de l'ensemble des opérations de vote.

Je vous demande dans un premier temps d'approuver le recours au vote électronique comme modalité exclusive d'expression des suffrages pour les 8 scrutins organisés par le SDMIS.

Le CT et le CHSCT ont émis un avis favorable à cette disposition.

Une délibération complémentaire interviendra par la suite sur les modalités d'organisation pratiques qui sera soumise au vote du conseil d'administration ou au bureau du conseil d'administration du SDMIS au cours du second semestre 2022.

Y a-t-il des questions sur ce projet de rapport. Pas de question, je le sou mets au vote.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

A l'unanimité. Je vous remercie.

R/22 - 06/10 Budget principal du SDMIS – compte administratif pour l'exercice 2021

Madame KHELIFI.- Ce compte administratif permet de rendre compte chaque année de l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par le SDMIS au cours de l'année écoulée, l'année 2021.

Il convient de souligner pour cette année 2021 la participation financière de l'État pour assurer le financement des dispositifs de lutte contre le Covid-19 portés par notre établissement, qu'il s'agisse des campagnes de dépistage ou des campagnes de vaccination. Si le SDMIS a répondu présent pour assurer ces missions à la demande de l'État, ce dernier a supporté en contrepartie la charge financière et a permis au SDMIS une opération neutre financièrement.

Je vais laisser Mme MASSARDIER vous expliciter plus précisément les points saillants de ce compte administratif 2021.

Madame MASSARDIER.- Merci, madame la présidente.

Ce compte administratif, pour l'exercice 2021, s'élève en dépenses à 190,1 M€, c'est une hausse d'environ 2 % par rapport à 2020. Les dépenses se répartissent entre 31,3 M€ pour la section d'investissement et 158,8 M€ pour la section de fonctionnement.

Concernant les recettes, elles s'élèvent à 196,7 M€, soit une hausse de 7 % par rapport l'an dernier, et se répartissent entre 32,8 M€ pour la section d'investissement et 160,9 M€ pour la section de fonctionnement.

La hausse des recettes de 7 % s'explique par deux phénomènes : d'une part, la perception en fonctionnement de recettes exceptionnelles de près de 4 M€ en remboursement des dépenses liées à l'engagement du SDMIS dans les dispositifs de lutte contre le Covid, d'autre part, l'encaissement en investissement d'un emprunt de 13,7 M€ alors que l'emprunt en 2020 avait été de 7,5 M€.

Ces résultats de l'exercice sont à cumuler au résultat antérieur reporté pour donner un résultat de clôture excédentaire en section d'investissement de 7,5 M€ et excédentaire en section de fonctionnement de 7,2 M€.

Ces résultats ont déjà fait l'objet d'une reprise anticipée qui a permis l'équilibre du budget primitif 2022.

Concernant l'investissement, les dépenses se sont établies à près de 31 M€, en diminution de 5 % par rapport l'an dernier, mais cette diminution est à tempérer, car le montant des reports est particulièrement important du fait des retards de livraison et des difficultés d'approvisionnement que nous avons connus en fin d'exercice. Lorsqu'on tient compte des reports, les dépenses d'investissement sont restées stables entre 2020 et 2021, avoisinant les 37 M€.

Elles se décomposent entre les acquisitions de véhicules pour 7,27 M€, les acquisitions de matériels et d'équipements de protection individuelle pour 4,24 M€, les systèmes d'information pour 4,21 M€, et pour finir, la gestion patrimoniale et les opérations immobilières nouvelles pour 3,92 M€.

On retrouve ensuite des dépenses qui correspondent au BEA et au remboursement du capital de la dette.

Les recettes d'investissement s'établissent à 32,74 M€, elles sont composées en grande partie par l'emprunt et par l'amortissement qui chacun couvre 45 % des investissements.

Notre établissement a également perçu un solde de subvention d'un montant de 70 000 € qui nous a été versé par l'OMS.

Concernant la section fonctionnement, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 158,84 M€, en augmentation de 3,21 % par rapport à 2020 qui a été une année atypique, je vous le rappelle.

Concernant les charges à caractère général, on retrouve des montants de dépenses conformes aux années 2018-2019. Les dépenses de personnel, en revanche, ont augmenté, car elles sont impactées par le versement pour la première année en année pleine de la revalorisation de la prime de feux des sapeurs-pompiers professionnels, par le versement d'heures supplémentaires aux agents SPP et PATS qui ont été engagés dans le dispositif de lutte contre le Covid, le versement d'indemnités aux SPV sur ces mêmes dispositifs et le recours à des contractuels pour la supervision des centres de vaccination.

Concernant ces dernières dépenses de fonctionnement et des dépenses de personnel, elles ont été entièrement couvertes par les remboursements perçus de la part du ministère de l'Intérieur et de l'ARS.

Concernant les écritures d'ordre, la dotation aux amortissements a augmenté de 600 000 € et la provision a été reconduite pour un montant de 700 000 €. Ces deux dépenses donnent lieu à des recettes équivalentes, mais elles n'en demeurent pas moins qu'elles contribuent à l'augmentation de la section de fonctionnement.

Je vais passer rapidement sur les charges à caractère général, vous en avez le détail dans le rapport qui vous a été transmis.

Les dépenses de personnel représentent toujours 70 % de nos dépenses de fonctionnement, elles comprennent la masse salariale pour 95 M€, le volontariat pour un peu plus de 12 M€ et des frais divers de personnel.

Les charges financières s'élèvent à 2,23 M€ et permettent le remboursement de la part non indexée du BEA et des intérêts de la dette.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 161 M€, soit une augmentation de 6,4 M€ par rapport à 2020. Cette augmentation se répartit entre la hausse des contributions des collectivités territoriales à hauteur de 1,6 M€ et le remboursement déjà cité de près de 4 M€ pour les frais engagés dans les différents dispositifs de lutte contre le Covid.

Sans trop entrer dans les détails, vous trouverez dans le rapport des éléments complémentaires. Les contributions s'élèvent à 148,37 M€, les recettes liées aux ressources humaines à 2,75 M€ et les interventions et prestations payantes à 1,35 M€.

Madame KHELIFI.- Merci, madame MASSARDIER. Monsieur le payeur départemental, je vous laisse la parole.

Monsieur BLANC.- Je n'ai pas beaucoup d'éléments à ajouter sinon une situation très saine quand on compare les résultats et leur évolution dans le temps. Les grands indicateurs du type autofinancement sont à peu près équivalents à ceux de 2019, année de référence, de même que le résultat ou les grands équilibres bilanciaux, donc une évolution satisfaisante, favorable, des indicateurs de gestion rigoureux.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie. Y a-t-il des questions ?

Je vais me retirer et laisser la place à M. DEVINAZ, doyen d'âge de notre assemblée pour procéder au vote.

(Mme KHELIFI quitte la séance à 16 heures 01)

Monsieur DEVINAZ.- Chers collègues, y a-t-il des remarques complémentaires sur le compte administratif 2021 ? Pas de remarque, je le sou mets au vote.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

C'est un avis favorable à l'unanimité. Je vous remercie.

(Retour en séance de Mme KHELIFI)

Contrôleur général DELAIGUE.- C'est l'unanimité madame la présidente.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie de cette unanimité.

Nous passons au rapport suivant.

**R/22 - 06/11 Budget principal et budget annexe « énergies renouvelables »
– approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2021**

Madame KHELIFI.- Dans la suite du rapport qui vient de vous être présenté, je vous propose de prendre acte des comptes de gestion de M. le payeur départemental en ce qui concerne le budget principal et le budget annexe « énergies renouvelables ». Ces comptes de gestion sont en tout point conformes aux résultats de nos comptes administratifs.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, je sou mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

A l'unanimité. Je vous remercie.

**R/22 - 06/12 Budget principal du SDMIS – Reprise et affectation du résultat
comptable définitif de l'exercice 2021**

Madame KHELIFI.- Le 18 mars dernier, nous avons approuvé la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 au budget primitif 2022 afin de permettre son équilibre et particulièrement à la section de fonctionnement.

Le compte administratif de l'exercice 2021 et le compte de gestion de M. le payeur départemental du Rhône viennent de vous être présentés par deux rapports distincts et confirment les résultats propres de l'exercice 2021, soit un excédent de fonctionnement d'un peu plus de 2 M€ et un excédent d'investissement d'un peu plus de 1,45 M€.

Compte tenu des résultats antérieurs repris et de la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le résultat de clôture

est excédentaire. Ces résultats corroborent ce qui vous a été exposé le 18 mars, à savoir que l'excédent d'investissement de clôture à 7,478 M€ est suffisant pour couvrir le financement des restes à réaliser qui s'élèvent à un peu plus de 5,39 M€ et dont les crédits vont être inscrits au budget supplémentaire 2022.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à plus de 7 M€, sans abonder la section d'investissement.

Aussi, je vous demande de bien vouloir arrêter définitivement les résultats de l'année 2021 qui sont conformes aux résultats d'ores et déjà repris de manière anticipée.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, je sou mets au vote.
Qui est contre ? Personne.
Qui s'abstient ? Personne.
A l'unanimité. Je vous remercie.

R/22 - 06/13 Budget principal du SDMIS – Projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2022

Madame KHELIFI.- Ce projet de budget a pour principal objet la reprise des reports en dépenses d'investissement de l'année 2021 qui correspondent aux dépenses engagées l'an dernier et qui donneront lieu à paiement cette année. Il traduit également les impacts de l'évolution récente de la conjoncture économique sur le budget du SDMIS, notamment sur ses dépenses de fonctionnement.

De nouvelles recettes de fonctionnement perçues après l'élaboration du budget primitif et relatives à l'engagement du SDMIS dans la lutte contre le Covid-19 permettront, par ailleurs, de couvrir l'impact budgétaire de la hausse des charges inhérente au contexte économique actuel.

Tenant compte de ces éléments, le budget supplémentaire que je sou mets à votre approbation s'équilibre en dépenses et recettes à près de 5 M€.

Madame MASSARDIER, je vous laisse dire quelques mots.

Madame MASSARDIER.- Les crédits ouverts en dépenses d'investissement augmentent de 3,84 M€, cela correspond au montant des reports de 5,5 M€ diminués de crédits de l'ordre de 1,7 M€ pour tenir compte de l'avancée de certains travaux.

Pour équilibrer la section d'investissement, on modifie le montant de l'emprunt prévisionnel du même montant.

La section de fonctionnement augmente de 1,2 M€. Comme vous l'avez dit, madame la présidente, c'est avant tout pour tenir compte du contexte économique et des hausses dues à l'inflation : 1,1 M€ de hausse des charges à caractère général, principalement pour le carburant et des frais que nous avons engagés pour des recrutements de personnel.

L'équilibre est assuré par de nouvelles recettes, notamment 650 000 € de remboursement dans le cadre du dispositif Covid.

Vous avez tous les détails des différents montants dans les rapports qui vous ont été transmis.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie, madame MASSARDIER. Y a-t-il des questions ?

Pas de question, je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

A l'unanimité, je vous remercie.

R/22 - 06/14 Budget principal du SDMIS - Autorisations de programme et crédits de paiement - Compte rendu annuel pour l'année 2021

Madame KHELIFI.- Le SDMIS utilise la gestion en autorisations de programmes et crédits de paiement pour les investissements relatifs aux constructions et rénovations de casernes ainsi qu'aux acquisitions de véhicules afin de faciliter leur gestion et leur suivi.

Le CGCT fait obligation de présenter un suivi de l'exécution des programmes votés. Les tableaux de suivi des différentes opérations arrêtés à la date du 31 décembre 2021 figurent en annexe au rapport qui vous a été adressé.

Je vous demande, mesdames et messieurs, de me donner acte de ce compte rendu. Je ne sais pas s'il faut voter.

Madame MASSARDIER.- Il faut voter.

Madame KHELIFI.- Je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

A l'unanimité, je vous remercie.

R/22 – 06/15 Budget annexe énergie renouvelable – Compte administratif pour l'exercice 2021

Madame KHELIFI.- Tout comme le budget principal que nous avons vu précédemment, je vais vous présenter les différents rapports relatifs au budget annexe énergie renouvelable en commençant par le compte administratif de l'année 2021.

L'exercice 2021 présente un excédent d'investissement de 21 975 € et un déficit de fonctionnement de 241 €, soit un résultat propre de l'exercice en excédent de 21 733 €. Dans la mesure où il s'agit du premier exercice sur lequel des dépenses et des recettes sont réalisées, le résultat de clôture est identique au résultat propre de l'exercice.

Pour votre complète information, je vous informe que ce compte administratif a recueilli l'avis favorable du conseil d'exploitation qui s'est réuni le 3 juin dernier.

M. le contrôleur général, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Nous sommes dans l'espoir d'équilibrer ce budget annexe, c'est-à-dire au moins autant de recettes que de dépenses, de façon à financer les investissements qui ont été faits.

Monsieur BLANC.- C'est une conformité des résultats entre les deux comptabilités pour un exercice exceptionnel et de faible ampleur. Nous verrons l'exercice 2022 avec la production.

Madame KHELIFI.- Tout comme pour le compte administratif, je laisse la place à M. DEVINAZ, doyen d'âge, pour procéder au vote.

(Mme KHELIFI quitte la séance à 16 heures 12.)

Monsieur DEVINAZ.- Mes chers collègues, y a-t-il des remarques ?

Il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

A l'unanimité, je vous remercie.

(Retour en séance de Mme KHELIFI)

Madame KHELIFI.- Je vous remercie.

R/22 – 06/16 Budget annexe énergies renouvelables - reprise et l'affectation du résultat comptable pour l'exercice 2021

Le compte administratif de l'exercice 2021 et le compte de gestion de M. le payeur départemental du Rhône, comptable de notre établissement public, vous ont été présentées par deux rapports distincts.

Je vous rappelle que le résultat de clôture est identique au résultat propre de l'exercice, à savoir un excédent d'investissement de 21 975 € et un déficit de fonctionnement de 241 €. Ces résultats seront intégrés au budget supplémentaire pour l'exercice 2022, étant entendu que le déficit de fonctionnement devrait être apuré l'an prochain grâce à l'encaissement du produit de la vente d'électricité à intervenir au cours de cette année.

Pour votre information, je vous informe que ce rapport a recueilli un avis favorable au conseil d'exploitation du 3 juin dernier.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

A l'unanimité, je vous remercie.

R/22 – 06/17 Budget annexe énergies renouvelables – projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2022

Madame KHELIFI.- Ce projet de budget a pour principal objet la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement 2021. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 22 217 €.

Tout comme les rapports précédents, ce dernier rapport a reçu un avis favorable du conseil d'exploitation.

Madame MASSARDIER, avez-vous quelque chose à ajouter en quelques mots ?

Madame MASSARDIER.- Très rapidement, l'excédent d'investissement permettra de financer de nouveaux travaux, et le déficit de fonctionnement devrait être couvert en fin d'année avec les premières recettes que nous encaisserons d'ici septembre ou octobre.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

A l'unanimité, je vous remercie.

Chers collègues, notre ordre du jour est maintenant épuisé, je me permets, avant de lever la séance, de vous donner les dates de nos prochaines réunions, que je vous invite d'ores et déjà à réserver :

- vendredi 21 octobre 2022 à 16 heures,

- vendredi 16 décembre 2022 à 15 heures.

Enfin, j'invite la colonelle Laetitia DIDIER, directrice départementale métropolitaine adjointe et le colonel Vincent GUILLOT, directeur des groupements territoriaux, à venir nous rejoindre pour remettre au contrôleur général, au nom de ses équipes, un cadeau en souvenir et témoignage de notre assemblée ici réunie.

Il s'agit d'une réplique miniature du drapeau du corps départemental et métropolitain, symbole auquel vous êtes si attaché et dont vous aviez à cœur de rappeler si souvent l'histoire. Cet objet symbolique trouvera sans doute une place chez vous et vous rappellera, si cela était nécessaire, combien vous avez porté haut les couleurs du SDMIS, combien il vous a apporté et combien vous lui avez apporté.

Nous pouvons applaudir le contrôleur général.

(Applaudissements)

Contrôleur général DELAIGUE.- Je vous remercie chaleureusement pour ce témoignage. Je note que le détail a été poussé non seulement pour reproduire le drapeau du corps départemental et métropolitain, mais aussi pour mettre les deux médailles qui décorent le corps, c'est-à-dire la Légion d'honneur qui avait été décernée après la catastrophe de Saint-Jean de 1930 et la médaille d'acte de courage et de dévouement qui avait été décernée par M. le préfet lors des dix ans de la départementalisation, en 2009, qui donne le droit à tous les sapeurs-pompiers du corps de porter la fourragère. Une nouvelle fois merci. Vous êtes toutes et tous invités à la cérémonie qui va se dérouler maintenant dans les grands salons de la Préfecture.

(Applaudissements)

Madame KHELIFI.- Merci à vous, monsieur le contrôleur général.

(La séance est levée à 16 heures 20.)

Zémorda KHELIFI
Présidente



